

Initiatives ministérielles

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion d'attribution de temps afin de réserver un certain nombre de jours et d'heures aux étapes en question relativement à ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député d'Essex—Kent, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir: l'honorable député d'Ottawa—Vanier—Le budget; l'honorable député de Notre-de-Grâce—L'immigration; l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville—La pédopornographie; l'honorable députée de New Westminster—Burnaby—La violence faite aux femmes; l'honorable député de Prince-Georges—Bulkeley Valley—Le bois d'oeuvre.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-102, qui est pour beaucoup de Canadiens un projet de loi extrêmement complexe.

• (1635)

J'ai des sentiments très partagés au sujet de ce projet de loi et je comprends tout à fait les points de vue exprimés par de nombreux Canadiens. Le tabagisme représente sans l'ombre d'un doute un danger pour la santé. Tous les députés et tous les Canadiens le reconnaissent.

D'autre part, nous savons que le tabac est une importante source de recettes fiscales pour le gouvernement. Comme le disait mon collègue, les taxes sur le tabac ont augmenté de 600 p. 100 depuis dix ans. Cela démontre qu'on a peut-être adopté la mauvaise approche au sujet du tabac, et sans doute aussi à l'égard de l'alcool. Le gouvernement entretient, par le biais du système fiscal, la consommation du tabac et de l'alcool, car il en tire les recettes les plus importantes. Or, beaucoup de Cana-

diens sont d'avis que nous contestons la valeur des cigarettes et de l'alcool.

Mes collègues à l'extrême gauche de la Chambre, les néo-démocrates, soutiennent que ces produits posent de très graves problèmes de santé. Si je me fie à ce qu'ont dit les néo-démocrates et les députés d'en face, je me demande pourquoi on n'interdit pas le tabagisme au Canada. Si, comme le disent les néo-démocrates, les risques pour la santé sont réels, il faudrait adopter la ligne de conduite qu'ils préconisent et interdire le tabagisme au Canada. Pour autant que je sache, ni le gouvernement ni le NPD, qui prétendent vouloir régler tous les problèmes de santé, n'ont choisi cette solution.

Une voix: Ce sont des hypocrites.

M. Pickard: Le projet de loi soulève une importante question d'ordre économique. Personne ne contestera que 34 \$ la cartouche de cigarettes, c'est un revenu très intéressant pour le gouvernement. En fait, les taxes frappant les produits du tabac ont tellement augmenté depuis dix ans que cela a donné lieu à un problème criminel, c'est-à-dire que le crime organisé s'est emparé de la contrebande de cigarettes, provoquant un deuxième problème social au Canada, soit la consommation de cigarettes illégales.

Nombreux sont les représentants de la GRC et de Douanes et Accise qui comparent la contrebande de cigarettes à la contrebande d'alcool du temps de la prohibition. Une foule de bandes de malfaiteurs font entrer à pleins camions au Canada des cigarettes de contrebande qu'ils distribuent partout. Quantité de ces cigarettes de contrebande produisent des revenus annuels s'élevant jusqu'à un milliard de dollars. C'est un problème colossal pour les corps policiers. Je suis d'avis que ce projet de loi règle en partie le problème. J'estime que l'imposition d'amendes maximales de 200 000 \$ à ceux qui font entrer au Canada des cigarettes de contrebande est une bonne mesure. Je crois que cette disposition va empêcher que des cigarettes fabriquées au Canada soient exportées aux États-Unis puis réintroduites illégalement au Canada.

Ce qui est au cœur du problème, c'est que nous avons surtaxé un produit que bien des Canadiens consomment, dont ils sont intoxiqués ou qu'ils ont choisi d'utiliser. Nous avons tellement haussé le prix des cigarettes que des gens de tous les horizons, de tous les âges achètent des cigarettes de contrebande au meilleur prix. C'est une tendance qu'on observe non seulement dans l'industrie du tabac, mais aussi dans une foule d'autres domaines.